



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue au Cabinet du maire de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le vendredi 23 novembre 2007 à 15 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Est également présente M^c Suzanne Ouellet, greffier.

Est absent monsieur le conseiller Joseph De Sylva.

CE-2007-1666

DEMANDE D'AUTORISATION POUR TRAVAILLER HORS DES HEURES RÉGULIÈRES DE TRAVAIL POUR CERTAINS TRAVAUX PONCTUELS DANS LE CADRE DU PROJET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CONDUITE MAÎTRESSE D'AQUEDUC SUR LE BOULEVARD LA VÉRENDRYE OUEST, COMPRIS ENTRE L'AUTOROUTE 50 ET LA RUE DU BARRY - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LIMBOUR ET DES PROMENADES - SIMON RACINE ET LUC ANGERS

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux hors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux ponctuels spécifiques dans le cadre du projet de construction de la conduite maîtresse d'aqueduc sur le boulevard La Vérendrye Ouest devront être réalisés hors des heures régulières permises au règlement en vigueur afin de permettre les opérations de raccordement et de bouclage des réseaux d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE ces interventions de nuit permettront de réduire les impacts sur la circulation et le transport en commun et assurer la sécurité des travailleurs et de la population;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ponctuels spécifiques projetés seront réalisés de nuit, c'est-à-dire entre 21 heures et 7 heures et nécessiteront une intervention dans la semaine du 26 novembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE des avis publics seront émis préalablement à la réalisation de ces travaux ponctuels spécifiques :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'entrepreneur Équinoxe JMP - 6369472 Canada inc. dans le cadre du projet de construction de la conduite maîtresse d'aqueduc sur le boulevard La Vérendrye Ouest, entre l'autoroute 50 et la rue du Barry, à travailler hors des heures régulières permises au règlement pour la semaine du 26 novembre 2007 afin d'assurer la réalisation sécuritaire des travaux projetés ainsi que minimiser les impacts sur la circulation et la population.

Adoptée

CE-2007-1667

DEMANDE D'AUTORISATION POUR TRAVAILLER - DIMANCHE LE 25 NOVEMBRE 2007 - DISTRICT ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES, DE LIMBOUR, DES RIVERAINS ET DU VERSANT - ALAIN RIEL, SIMON RACINE, DENIS TASSÉ ET JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux hors des limites permises, soit du lundi au samedi entre 7 heures et 21 heures, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE les entrepreneurs D.J.L., Entreprises Bourget-Gadbois et Lafarge ont fait une demande pour travailler le dimanche 25 novembre 2007 afin de respecter l'échéancier des travaux dans le cadre des projets « prolongement du boulevard de la Gappe », rue du Musée, impasse de l'Esplanade, rue Hamel, rue Saint-Vallier, chemin Vanier et rue LaFrance :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la demande d'autorisation des entrepreneurs D.J.L., EBG et Lafarge pour travailler le dimanche 25 novembre 2007 entre 8 heures et 17 heures afin de respecter l'échéancier des travaux.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif